



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 10
(Hebdomadaire)

le 8 mars 1978

Entente sur l'immigration entre le gouvernement fédéral et le Québec	1
Évolution de la coopération fédérale-provinciale en matière d'immigration	2
Établissement d'une ambassade du Canada au Koweït	3
Nomination du nouveau président du CRDI	3
Aide canadienne à des projets de travail retribué en vivres — Bangla-Desh	3
Le directeur du PAM au Sahel	3
Emprunts de fonds à l'étranger	3
A la veille des Jeux du Commonwealth...regard sur l'Alberta touristique	4
Aide du gouvernement aux études indiennes	6
Les ravageurs du garde-manger	6
Des cadets canadiens en Angleterre . . .	6
Stage en France pour une quinzaine de Hullois	6
Extension du programme Katimavik . . .	6
La chronique des arts	7
Émission de nouveaux timbres	8
Nouvelles brèves	8

Entente sur l'immigration entre le gouvernement fédéral et le Québec

Le 20 février, les représentants du gouvernement fédéral et ceux du Québec ont signé une entente donnant à cette province le pouvoir de sélectionner les ressortissants étrangers qui désirent s'établir sur son territoire, tout en respectant les responsabilités fédérales en matière d'admission des étrangers au Canada. L'accord traduit l'importance que revêt la réunification des familles pour le gouvernement fédéral et pour la province du Québec; il reflète aussi le désir des deux parties d'assumer leur part de responsabilité vis-à-vis de l'accueil des réfugiés.

L'entente permet au Québec de mettre en place son propre système de points pour l'admission des immigrants, système qui, bien que semblable au système fédéral de points applicable à l'ensemble du pays met, de plus, l'accent sur les connaissances de la langue française qu'ont les futurs immigrants et sur leur capacité à s'intégrer aux francophones du Québec.

Cette nouvelle entente met fin à l'entente d'octobre 1975, aux termes de laquelle le Québec donnait son avis sur les candidatures de personnes désirant immigrer au Québec, sans avoir cependant aucun pouvoir de décision.

Quelques-unes des dispositions

Pour les immigrants indépendants, qu'il s'agisse de personnes travaillant à leur compte, d'entrepreneurs ou de candidats désireux d'entrer sur le marché du travail en tant que salariés, une double évaluation, canadienne et québécoise, s'appliquera.

Dans le cas d'un requérant indépendant qui n'atteint pas la norme canadienne mais qui satisfait aux normes québécoises, le Canada donnera suite à la sélection positive du Québec sous réserve que les exigences statutaires d'admission au Canada soient respectées.

Tout requérant indépendant qui n'atteint pas la norme québécoise sera informé que sa candidature ne sera pas retenue pour le Québec mais que, s'il

désire s'établir dans une autre province, le Canada poursuivra l'examen de sa candidature.

Le droit d'établissement au Québec d'un immigrant indépendant requiert l'accord préalable du Québec.

Des dispositions similaires s'appliqueront aux candidats considérés comme réfugiés d'après la définition des Nations Unies. Ainsi, le Québec pourra-t-il mieux assumer ses responsabilités à l'égard de ces personnes opprimées.

"Parents aidés" et membres de la "catégorie de la famille". Compte tenu de la nécessité de s'assurer que les résidents du Québec souhaitant parrainer ou aider leurs parents sont en mesure de remplir leurs engagements (et ainsi d'aider ces derniers à s'établir au Québec avec succès)

Définitions sommaires

Indépendants: les immigrants indépendants sont ceux qui n'ont pas, au Québec, de parent citoyen canadien ou résidant permanent pouvant ou voulant leur servir de répondant. Ils sont sélectionnés en fonction de leur capacité de s'établir au Québec.

Parents aidés: les "parents aidés" ont également, comme leur nom l'indique, un lien de parenté avec le répondant mais — et c'est la grande différence avec la catégorie de la famille — ne sont pas considérés comme étant à sa charge: ils doivent pouvoir gagner leur vie et le répondant ne s'engage à les aider qu'en cas de besoin. Tout degré de parenté plus proche que celui de cousin peut être pris en considération dans la catégorie des parents aidés.

Catégorie de la famille: les personnes appartenant à la catégorie de la famille sont essentiellement celles que l'on considère être à la charge du "répondant": conjoint, fiancé(e), enfants mineurs, parents âgés, orphelins, etc.

Il y aura 50 ans le 13 mars, Eileen Vollick, originaire d'Hamilton (Ontario), devenant la première Canadienne à obtenir un brevet de pilote. Elle fut la première femme à décoller et à atterrir aux commandes d'un avion à skis.

les normes les concernant seront fixées par le Québec en fonction de critères économiques et autres. La province décidera donc si les résidents québécois répondent aux normes et, si nécessaire, fera respecter leurs engagements. Dans le cas des parents aidés qui satisfont aux normes de sélection du gouvernement fédéral, mais non à celles de la province du Québec, le Canada n'émettra de visa qu'après avoir exposé au Québec les raisons pour lesquelles il n'a pu tenir compte de l'évaluation québécoise.

Visiteurs spéciaux. Des dispositions particulières visent certains visiteurs qui ne pourront séjourner temporairement au Québec sans l'accord de cette province. Il

s'agit notamment d'étudiants étrangers, de participants aux divers programmes de coopération, d'enseignants dans les collèges et les universités, ainsi que d'étrangers admis pour soins médicaux.

Pour les travailleurs temporaires assujettis à l'obligation d'un permis de travail, les deux parties établiront d'un commun accord les catégories de ceux qui n'ont pas besoin de faire valider leur offre d'emploi et, lorsqu'elle sera nécessaire, la validation sera le résultat d'un processus conjoint de décision.

Comité mixte de coordination

L'accord prévoit la mise sur pied d'un comité mixte composé de hauts fonction-

naires de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Immigration du Québec. Le Comité coordonnera la mise en oeuvre des politiques des deux gouvernements en matière d'immigration et de flux migratoire; il permettra aux parties de s'entendre sur l'ordre des priorités dans le traitement des dossiers; il assurera l'échange de renseignements entre les parties et discutera des normes auxquelles devront se conformer les résidents du Québec qui souhaitent parrainer ou aider un parent. Il mettra sur pied des comités permanents ou *ad hoc* et arbitrera d'éventuelles divergences; enfin, il interprétera les dispositions du présent accord.

Évolution de la coopération fédérale-québécoise en matière d'immigration

L'entente signée le 20 février par M. Bud Cullen, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration du Québec, est une preuve de plus de la coopération qui s'est développée au cours des dernières années entre le gouvernement fédéral et celui du Québec dans ce domaine de juridiction conjointe.

La collaboration de plus en plus étroite qui se manifeste entre les deux gouvernements sur les questions d'immigration s'est développée au même rythme que s'est accru le désir du Québec d'atteindre ses objectifs démographiques et ses aspirations culturelles. Au début des années 60, en effet, le taux de natalité chez les francophones de la province a commencé de fléchir, ce qui a incité le gouvernement à se pencher sur l'importance du rôle que pouvait jouer l'immigration dans l'équilibre linguistique.

En 1968, le Québec se dotait d'un ministère de l'Immigration (avec l'adoption par la Législature de la Loi sur le ministère de l'Immigration) et faisait part au gouvernement fédéral de son désir d'affecter des fonctionnaires provinciaux à l'étranger de manière à pouvoir participer à l'orientation des immigrants qui choisissaient de s'établir dans la province.

Au début de 1975, désirant contribuer étroitement à l'accroissement de l'immigration francophone tel que souhaité par le Québec, le gouvernement entreprenait, en étroite coopération avec cette province, toute une série d'initiatives. Ce fut tout d'abord la signature, en octobre 1975, de l'entente Andras-Bienvenue qui conférait au Québec un rôle accru dans la

détermination de l'ampleur et de la composition du mouvement migratoire. De façon concrète, cette entente accordait au Québec une participation active dans le recrutement des immigrants et lui permettait d'exercer, simultanément, un rôle consultatif en matière de sélection. En outre, l'entente prévoyait que le Québec serait consulté sur l'information, la sélection et le recrutement. C'est ainsi que le droit fut reconnu aux représentants provinciaux d'interviewer et de conseiller tous les étrangers voulant se rendre au Québec; les agents du gouvernement fédéral devaient tenir compte de l'avis de leurs collègues du Québec avant d'accepter ou de refuser la demande d'un candidat à l'immigration désirant s'établir dans cette province. De plus, en vertu de l'entente, l'on pouvait organiser des missions conjointes de recrutement dans les pays où Immigration Canada n'était pas représenté.

Puis vint la création du Comité mixte fédéral-provincial sur l'immigration, composé de hauts fonctionnaires des services d'Immigration Canada installés au Québec et du ministère québécois de l'Immigration.

Réalisations spéciales

Pour sa part, Immigration Canada a mené à bonne fin certaines réalisations concrètes qui ont eu pour effet de stimuler l'intérêt des francophones, candidats à l'immigration, envers le Canada et le Québec:

- au cours des dernières années, de nouveaux bureaux canadiens d'immigration ont été ouverts à Strasbourg (France),

Abidjan (Côte-d'Ivoire), Rabat (Maroc) et Port-au-Prince (Haïti). Ceux-ci ont été dotés d'un personnel suffisamment nombreux pour que soient accélérées les formalités et que soit assurée une coopération étroite avec le Québec, conformément à l'entente Andras-Bienvenue;

- en vue d'attirer plus d'immigrants francophones, un programme de promotion a été mis sur pied, principalement en France et en Belgique, au coût de \$245 000 pour l'année financière 1977-1978;

- un Centre de recherche d'emplois pour immigrants francophones a été établi à Montréal en mars 1976. Il a pour objectif d'aider les requérants francophones à se trouver, au Québec, des emplois qui, dans l'immédiat, ne peuvent être comblés par des Canadiens. De 1976 à 1978 le Centre a reçu 1 234 demandes;

- à leur arrivée au Canada, les réfugiés parlant le français (ou susceptibles de l'apprendre rapidement) ont été invités à s'installer plutôt au Québec. Ainsi, presque 6 000 Vietnamiens et plus de 5 000 Libanais, tous facilement adaptables au milieu francophone, se sont établis au Québec au cours des dernières années;

- d'autre part, les employeurs québécois qui ne trouvent pas au Canada de travailleurs francophones suffisamment expérimentés et qualifiés pour les emplois à combler, sont invités à recruter de préférence dans les pays francophones.

Toutes ces mesures ont contribué à accroître la proportion des immigrants francophones qui s'établissent au Québec. Car, même si le nombre d'immigrants de toutes les parties du monde venus au Canada a fléchi par suite des règlements

(suite à la page 8)

Établissement d'une ambassade du Canada au Koweït

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé, le 16 février, l'intention du gouvernement du Canada d'ouvrir une ambassade au Koweït. Le gouvernement du Koweït a donné son agrément et une représentation canadienne sera détachée sous peu pour préparer cette ouverture.

Au départ, l'effectif comptera un ambassadeur et un agent, en plus du personnel de soutien. L'ambassade aura comme fonction première d'aider les hommes d'affaires canadiens à la recherche de débouchés dans la région; elle offrira également les services consulaires aux Canadiens qui sont de plus en plus nombreux dans la région et délivrera les visas aux visiteurs et étudiants désireux de venir au Canada. Elle assurera la liaison avec les gouvernements de la région en ce qui concerne les questions énergétiques, le dialogue Nord-Sud et l'aide à des pays tiers.

En attendant la nomination d'un ambassadeur résident, l'ambassadeur du Canada en Iran continuera d'être accrédité auprès du Koweït.

L'inauguration devrait avoir lieu dans les deux ou trois prochains mois.

L'ouverture d'une ambassade résidente dans ce pays comblera une importante lacune de la représentation diplomatique canadienne au Moyen-Orient.

Nomination du nouveau président du CRDI

M. Yvan L. Head, actuellement conseiller spécial du premier ministre, a été nommé au poste de président du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). L'annonce a été faite le 17 février par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson. M. Head, qui a été nommé par le gouvernement sur recommandation du Conseil des gouverneurs, succédera à M. W. David Hopper qui a démissionné de ce poste en décembre dernier après l'avoir occupé 7 ans.

Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement. Ses objectifs sont d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement.

Aide canadienne à des projets de travail rétribué en vivres — Bangla-Desh

Au cours des trois prochaines années, et dans le cadre des projets de travail rétribué en vivres que finance le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) versera la somme de \$5,15 millions au Bangla-Desh pour permettre l'achat de matériaux et de services qui aideront ce pays à maîtriser les inondations provoquées par la mousson, inondations qui, chaque année, détruisent des récoltes vivrières d'une importance des plus vitales.

Cette subvention, la première accordée dans ce cadre, comprend \$4 millions pour l'achat, sur place, de matériaux et d'équipement, et pour le recrutement de la main-d'oeuvre qui participera à l'installation de vannes, ponceaux, régulateurs, ponts et autres structures ayant pour but de consolider, et donc de rendre plus durables, les réalisations de travaux publics, telles que les digues de protection contre la crue des eaux. Le reste des crédits servira à rémunérer du personnel technique et administratif du Bangla-Desh

ainsi que des conseillers canadiens.

L'on espère ainsi prolonger l'effet de certaines initiatives de travail rétribué en vivres que finance le PAM.

Dans le cas présent, l'ACDI et le PAM travaillent en collaboration avec le Ministry of Relief and Rehabilitation, du Bangla-Desh, organisme chargé de la coordination de toutes les activités relatives au travail rétribué en vivres, et avec le Water Development board, qui sera le principal organe exécutif. Le Bangla-Desh fournira un apport de l'ordre de \$1 million.

L'an dernier, l'aide canadienne au Bangla-Desh s'est totalisée à plus de \$37 millions dont \$26 millions étaient affectés à l'aide alimentaire, et plus de \$11 millions à des initiatives prises dans certains secteurs (agriculture, transport, électricité, traitement du jute, et autres). En outre, de nombreuses organisations non gouvernementales canadiennes (ONG) ont fourni un appui soutenu, parrainant environ 30 projets financés en partie par des subventions de la Direction des ONG de l'ACDI.

Le directeur du PAM au Sahel

Accompagné de trois agents du Programme alimentaire mondial (PAM), en poste à Rome, M. Garson N. Vogel, directeur exécutif du Programme, a récemment visité trois des pays du Sahel ouest-africain les plus durement touchés par la sécheresse.

Entré en fonction en octobre dernier, M. Vogel, originaire de Winnipeg (Manitoba), désireait voir de près une des régions du Tiers-Monde aux prises depuis dix ans avec la sécheresse.

Le 1er novembre 1977, le PAM devenait responsable de la coordination et du contrôle de toute l'aide alimentaire, multilatérale et bilatérale, dirigée vers le Sahel ouest-africain: Cap-Vert, Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

A Dakar, M. Vogel a tenu des sessions de travail avec tout le personnel du PAM en poste au Sahel; il a de plus participé à d'autres sessions axées sur l'aide alimentaire d'urgence.

Après Dakar, le directeur du PAM a passé deux jours en Mauritanie où il a été reçu par le président Moktar Ould Daddah. Au Sénégal, M. Vogel a été

l'hôte du président Senghor avec qui il s'est entretenu, non seulement de la situation générale en ce pays, mais également du rôle stratégique que joue le port de Dakar dans la livraison ponctuelle des approvisionnements aux pays voisins que sont la Gambie, le Mali et la Mauritanie.

En Gambie, M. Vogel, après avoir rencontré le président, a eu des entretiens avec le vice-président de même qu'avec les ministres de l'Agriculture et de l'Éducation et quelques hauts fonctionnaires.

Emprunts de fonds à l'étranger

Le Canada a l'intention d'emprunter des fonds à l'étranger afin d'aider au financement du déficit au compte courant de la balance des paiements. En annonçant l'emprunt, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a fait valoir que cet emprunt sera un complément au flux de capitaux entrant au Canada par le biais d'autres canaux. Il a également indiqué que le gouvernement procéderait sous peu, à titre de mesure intérimaire, à un tirage sur la ligne de crédit tournant obtenue en octobre dernier auprès des banques à charte canadienne.

Pétrole, espace, aventure sont des mots qui viennent à l'esprit quand on parle de l'Alberta. Cette jeune province, entrée dans la Confédération en 1905, compte 1 838 037 habitants. Malgré la silhouette moderne de ses villes, le souvenir des pionniers y est encore très proche.

Les deux villes principales, Edmonton, capitale provinciale, et Calgary organisent en été d'importantes festivités qui, en 1978, seront rehaussées par la tenue, à Edmonton, d'une des manifestations sportives les plus importantes du monde, les Jeux du Commonwealth (du 3 au 12 août). Mais, tout d'abord, il y aura le Stampede de Calgary (du 7 au 16 juillet), puis les journées du Klondike, à Edmonton (du 19 au 29 juillet).

Les mille attraits de Calgary

Le Stampede de Calgary a souvent été surnommé "le plus grand spectacle en plein air du monde" et, tous les ans, il fait honneur à sa réputation. On y voit les meilleurs concours de rodéo, au cours desquels les cow-boys dressent des chevaux sauvages, capturent des veaux au lasso, montent des taureaux et participent à la fameuse course de chariots attelés. Les réjouissances commencent par un défilé de chars allégoriques, de cow-boys et d'Indiens en habit d'apparat, de fanfares, etc. Il faut ajouter à cela les couleurs, les flons-flons et les arômes qui montent de l'immense allée centrale où se



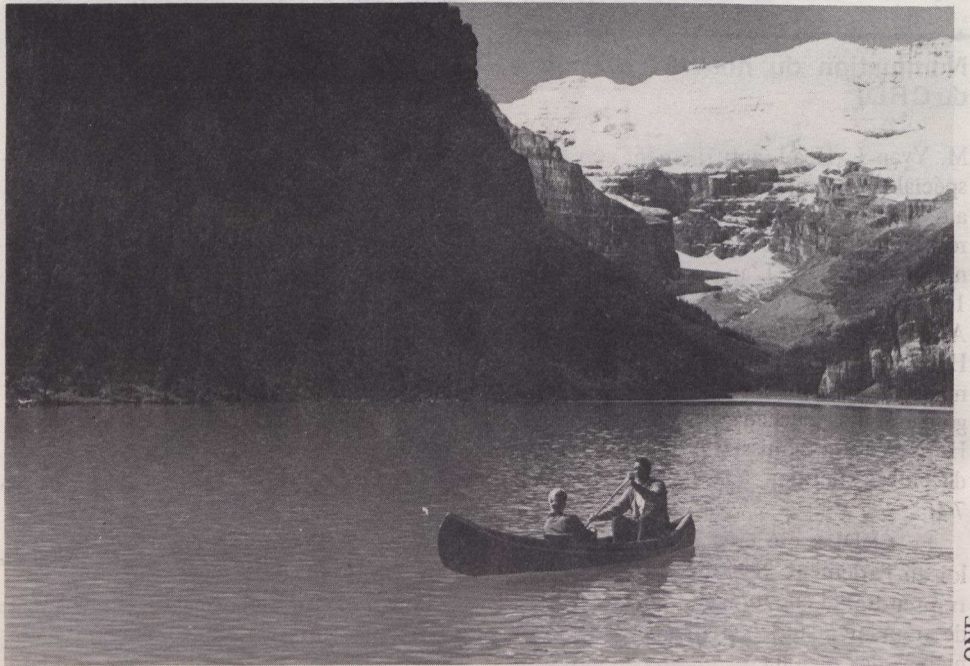
La vue de ce monstre préhistorique ne semble pas effrayer les touristes du parc Dinosaur.

trouvent les jeux et attractions qui font la joie des enfants dans toutes les expositions. La ville entière prend un air de Far-West; la plupart des personnes portent des bottes de cow-boy et coiffent un *stetson* (chapeau à large bord caractéristique de cette ville de l'Ouest).

Calgary a bien d'autres attraits: grands magasins, restaurants élégants, divertissements variés; la Calgary Tower, par exemple, a 188m et possède une plateforme d'observation, un bar et un restaurant tournant; le musée Glenbow, de son côté, permet d'admirer de belles



Le Stampede de Calgary.



Calme et paix d'une promenade en canoë sur le lac Louise.

regard sur l'Alberta touristique



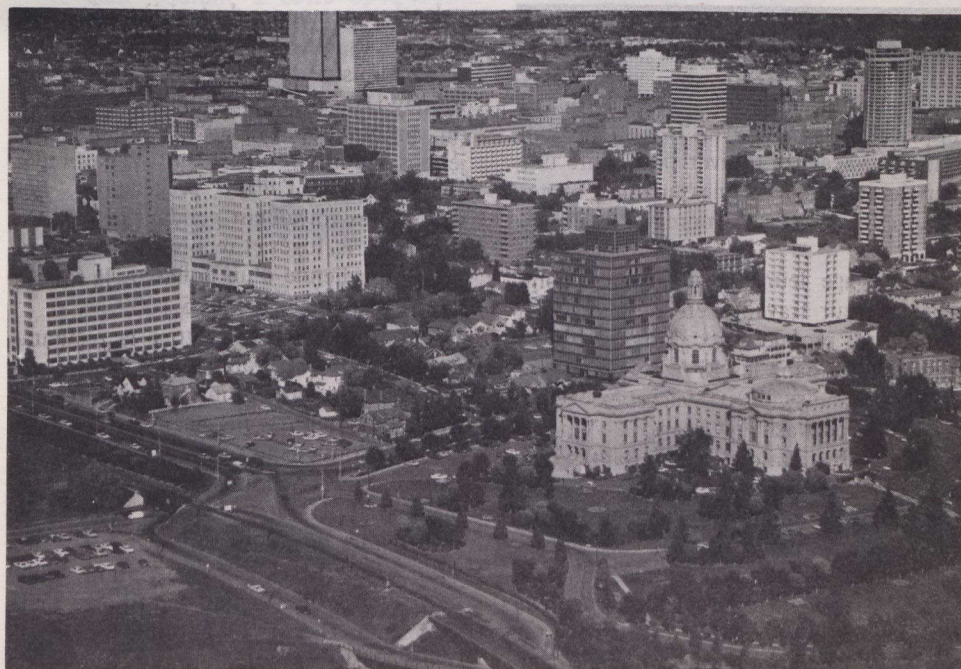
Vue partielle du défilé, Stampede de Calgary.

céramiques, des objets d'art esquimau, indien et d'autres pièces d'exposition qui racontent la vie dans l'Ouest canadien depuis les débuts de la colonisation jusqu'à nos jours.

Le parc *Heritage* fait revivre l'ambiance du début du siècle avec son village

d'autrefois et le parc Dinosaur permet d'admirer 46 sculptures grandeur nature d'animaux préhistoriques.

Le célèbre parc national de Banff, véritable paradis pour les vacances d'hiver ou d'été, se trouve à une heure d'auto de Calgary.



Vue d'Edmonton. Au premier plan à droite, l'Assemblée législative de l'Alberta.

Edmonton, hôte des Jeux du Commonwealth

La capitale provinciale, Edmonton, sera l'hôte des XIe Jeux du Commonwealth. Mais tout d'abord auront lieu les journées du Klondike pendant lesquelles la ville entière revit les folles années de la ruée vers l'or (1890). Les devantures des magasins sont décorées et les habitants revêtent des costumes d'époque. Les attractions sont très variées et vont de la présentation d'un mélodrame du temps jadis jusqu'à la course de radeaux sur les rapides de la rivière Saskatchewan-Nord. L'on peut visiter le parc du fort Edmonton, admirable reconstruction des premiers temps du commerce des fourrures, le jardin botanique Muttart, avec ses remarquables serres pyramidales qui abritent des plantes de toutes les régions du globe. Dans le parc national de Elk Island, l'on peut observer des bisons dans leur milieu naturel. Edmonton est également la porte d'entrée du très beau Parc national de Jasper.

Les jeux du Commonwealth approchent à grands pas. Les meilleurs athlètes de 48 pays se mesureront dans une dizaine de disciplines sportives, dont l'athlétisme, la gymnastique, le badmington, la boxe, le cyclisme, le boulingrin, le tir, la natation, le plongeon, l'haltérophilie et la lutte. La ville d'Edmonton a déjà pris une bonne avance dans la construction des nouvelles installations sportives; citons le nouveau grand stade de 42 400 sièges.



L'entrée de Storyland Valley, Edmonton.

Aide du gouvernement aux études indiennes

Le 24 janvier, le ministre des Transports, M. Otto Lang, annonçait que le Conseil du Trésor avait autorisé le ministère des Affaires indiennes, à mettre \$250 000 à la disposition de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. Cette somme permettra au Saskatchewan Indian Federated College de poursuivre ses activités pour l'année en cours.

M. Lang, député de la circonscription de Saskatoon-Thumbold, en Saskatchewan, représentait le ministre des Affaires indiennes, M. J. Hugh Faulkner, à la Conférence des chefs indiens de la Saskatchewan.

Le collège, qui est un collège affilié de l'Université de Regina depuis 1976, offre des programmes d'études indiennes, sanctionnés par des diplômes. On y offre des cours permettant d'obtenir des crédits* en vue du diplôme de travail social en milieu indien, de celui d'orientation ou encore d'un diplôme d'art. Bien que l'accent soit mis sur l'élaboration de services culturellement compatibles avec les besoins des étudiants indiens et inuit, à la fois sur le campus et en dehors de celui-ci, le collège est cependant ouvert à n'importe quel étudiant.

Actuellement, 87 étudiants sont inscrits au programme de baccalauréat en études indiennes du collège. L'existence de ce dernier montre l'importance qu'attache la Fédération des Indiens de la Saskatchewan à l'enseignement professionnel postsecondaire pour les Indiens.

* Étalon de mesure utilisé au moment de compiler le nombre de cours nécessaires pour l'obtention du diplôme.

Les ravageurs du garde-manger

Selon Mme Amalia Pucat, entomologiste d'Agriculture Canada, les insectes et les acariens infestent souvent les aliments gardés à la maison, les rendant parfois impropres à la consommation. "Les parasites sont habituellement dans les aliments emballés. Ils peuvent également s'introduire par les portes et les fenêtres, ou venir d'appartements voisins", ajoute-t-elle. Au stade adulte, la plupart des insectes parasites des aliments se présentent sous forme de papillons ou de coléoptères, mais leurs dégâts sont provoqués par les larves.

La plupart des demandes de renseignements que reçoit à ce sujet le ministère de l'Agriculture se rapportent au cucujide marchand des grains et au dermeste du lard, insectes qui infestent un grand nombre d'aliments secs, y compris les fruits, les épices, le café, voire même le cuir. La pyrale méditerranéenne de la farine et la pyrale indienne de la farine sont deux autres parasites que l'on retrouve fréquemment dans les aliments. Quant aux acariens, presque invisibles à l'œil nu, ils infestent la farine, les céréales, le fromage, le sucre et presque toutes les autres denrées.

Mme Pucat recommande plusieurs moyens pour combattre insectes et acariens:

- n'acheter que de petites quantités d'aliments susceptibles d'être infestés, surtout en été;
- examiner les aliments avant et durant l'entreposage;
- garder le garde-manger propre, sec et aussi frais que possible;
- garder les restes d'aliment dans des récipients où ne peuvent pénétrer les insectes;
- ne jamais ajouter d'aliments frais aux aliments qui le sont moins;
- détruire les aliments fortement infestés.

De plus, il existe sur le marché un certain nombre d'insecticides efficaces contre les parasites des aliments, mais ils doivent être employés avec précaution.

Des cadets canadiens en Angleterre

Douze cadets de l'armée, sept garçons et cinq filles choisis à travers le pays, profiteront des vacances d'hiver pour faire une tournée culturelle d'une semaine, toutes dépenses payées, à Londres et ses environs.

Le voyage leur est offert en récompense de leur travail: l'été dernier, ils se sont classés premiers aux cours des cadets chefs de file dans les BFC de Gagetown (Nouveau-Brunswick), Valcartier (Québec), Ipperwash (Ontario), Vernon (Colombie-Britannique) et Banff (Alberta).

Les cadets quitteront Ottawa le 19 mars à bord d'un Boeing 707 des Forces canadiennes. Ils seront accueillis à l'aéroport de Gatwick, en Angleterre, par des membres de l'Association des cadets des Forces armées britanniques. Ils seront de retour à Ottawa le 27 mars.

Stage en France pour une quinzaine de Hullois

Dans le cadre du programme "Échanges de jeunes travailleurs", organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), une quinzaine de travailleurs municipaux de la ville de Hull (Québec) participeront, du 8 au 30 juillet, à un stage en France.

Le séjour de trois semaines dans la ville de Besançon permettra aux employés municipaux de 18 à 30 ans, possédant moins de 13 années de scolarité, de rencontrer des travailleurs français exerçant le même métier qu'eux afin de connaître et de comparer leurs milieux de vie.

D'autre part, les stagiaires de Hull participeront à l'accueil des travailleurs de Besançon qui séjourneront au Québec du 31 juillet au 21 août.

Chaque stagiaire ne déboursera que \$235, l'OFQJ assumant la plus grande partie des frais de voyage.

Extension du programme Katimavik

Le gouvernement du Canada a approuvé l'extension, pour une autre année, du programme Katimavik qui s'adresse à des jeunes de 17 à 22 ans. Dans le cadre du programme, ces derniers apportent leur aide à des collectivités pour des initiatives importantes; ils offrent des services bénévoles aux personnes du troisième âge, aux handicapés, etc.

Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, qui a annoncé l'extension du programme, a souligné que 1200 jeunes volontaires pourront y participer (contre 1000 l'année précédente). Les volontaires travaillent pendant neuf mois, sont nourris, logés et reçoivent une allocation quotidienne d'un dollar. À la fin des neuf mois, on leur remet \$ 1000.

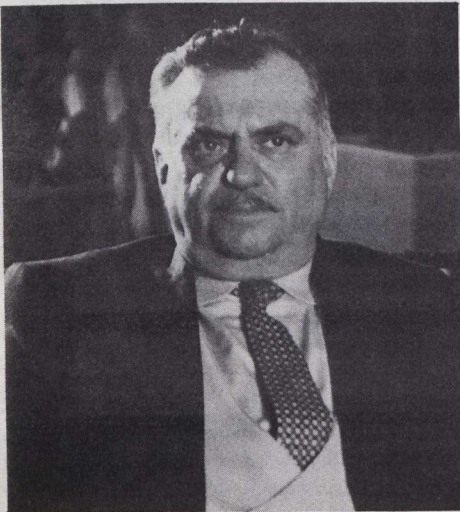
Parmi les projets, notons la restauration de lieux et monuments historiques, le réaménagement d'installations récréatives, ainsi que des projets d'amélioration de l'environnement, d'aménagement des parcs et de reboisement de certaines régions.

En plus de cette option "civile", les jeunes peuvent choisir une option "militaire". Dans les mêmes conditions, mais avec une allocation quotidienne supérieure, ils reçoivent alors une formation militaire.

La chronique des arts

Le théâtre québécois perd un grand comédien

Ovila Légaré, l'une des plus extraordinaires et des plus sympathiques personnalités du monde québécois du spectacle, est mort le 19 février à l'hôpital de Cartierville, dans la banlieue de Montréal. Il avait contracté une pneumonie en Espagne alors qu'il accompagnait un groupe de l'Âge d'or. Ramené d'urgence à Montréal, il subit un infarctus du myocarde.



Né en 1901, Ovila Légaré a commencé sa carrière théâtrale vers 1915 en faisant du théâtre amateur au cercle du théâtre de Drummondville où il avait un répertoire classique. Il fit ensuite partie de la troupe de Saint-Édouard, à Montréal.

Il était courant à cette époque de terminer les soirées théâtrales en soirées folkloriques; c'est ainsi qu'Ovila Légaré put faire valoir ses talents de chanteur de folklore.

Durant toute sa carrière il a fait preuve d'une versatilité sans pareille: il a joué la comédie aussi bien que la tragédie, en français aussi bien qu'en anglais, à la radio et à la télévision aussi bien qu'au cinéma et au théâtre. Il a composé lui-même, et joué, au moins sept pièces de théâtre et écrit d'innombrables dialogues, comiques et tragiques, pour la radio et la télévision. Il était aussi un conteur hors pair et un chanteur de folklore renommé. Il a d'ailleurs enregistré de nombreux disques, dont une trentaine de 78 tours, entre 1925 et 1930, dans lesquels il chantait parfois avec La Bolduc, célèbre chanteuse québécoise.

Son dernier enregistrement remonte à deux mois, dans la série *Mon Oncle*, au réseau français de télévision de Radio-Canada.

"Aquarelle" sort son premier disque

Choisir un nom évoquant la peinture quand on est musicien, est-ce pure originalité ou faut-il y voir un symbole? *Aquarelle* est bien le nom choisi par un groupe de sept jeunes musiciens qui viennent de sortir leur premier disque, *Sous un arbre* (sur étiquette Atlantic Warner Bros).

La formation du groupe remonte à quelques mois seulement mais les journalistes le consacrent comme la prochaine révélation musicale du Québec. Le compositeur-pianiste et chef du groupe, Pierre Lescaut, sortait de l'école de musique il y a un an environ, après avoir étudié pendant 12 ans le piano classique et s'être pris de passion pour la musique de Ravel, Debussy, Fauré et plusieurs autres. Le groupe s'est formé au hasard des rencontres. Les musiciens que Lescaut approchait étaient déjà des professionnels qui gagnaient leur vie de leur art. Un jour, au cours d'une réunion qui avait lieu chez lui, Pierre Lescaut leur présenta son matériel, une espèce de toile de fond mélodique sur laquelle les musiciens se mirent à improviser, chacun essayant de se situer en fonction de son instrument. Lescaut précise cependant: "...Nous improvisons toujours dans le but d'en arriver à une

structure finale et établie. Je m'occupe de la composition de base au piano mais il n'en reste pas moins que nous travaillons en équipe et que chacun a une tâche musicale bien définie à remplir. Nos structures sont très rigides, tout est programmé, travaillé d'avance, tout est fait en fonction de la couleur, de la nuance et de la personnalité de chaque instrument".

Leur musique est neuve, originale, pleine de couleurs; on ne peut la classer dans un style ou un autre. Dans un article récent, la journaliste Nathalie Petrowski décrivait admirablement la musique d'*Aquarelle*, dans les termes suivants:

"Leurs sources d'inspiration viennent d'un carrefour d'influences et de courants où plusieurs points de vue sont exprimés sans qu'aucun d'entre eux ne soit vraiment prédominant. Leur philosophie s'articule autour d'un principe pluraliste qui consiste à dire: il y a tellement de choses à faire avec un instrument, pourquoi se limiter à n'en faire qu'une seule, pourquoi épouser un style plus qu'un autre? Le résultat de cette théorie donne une étrange juxtaposition de jazz, de rock, de classique et même de latin. L'état d'esprit dans lequel la musique évolue est essentiellement libérateur, léger, joyeux".



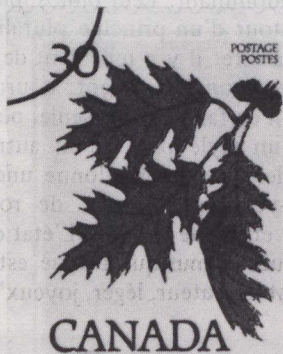
Autour de Pierre Lescaut qui tient un chat sur ses genoux, on reconnaît, de gauche à droite, André Leclerc, Anne-Marie Courtemanche, Stéphane Morency, Jean-Philippe Gélinas, Michel De Lisle et Pierre Bournaki.

Émission de nouveaux timbres

Le ministère des Postes a émis trois timbres en prévision des nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1er avril.

Deux des timbres, d'une valeur de 14c chacun, reprendront les dessins qui figurent déjà sur les timbres courants servant actuellement à l'affranchissement du courrier de première classe (édifices du Parlement et portrait en bas-relief de la reine Élisabeth II). Seule la couleur change, passant du bleu au pourpre. Les deux timbres serviront pour le courrier de première classe envoyé d'un endroit à l'autre du Canada.

Le troisième timbre, d'une valeur de 30c, correspondant au nouveau taux de base proposé pour le courrier-avion du régime international, représentera le feu-



lage du chêne rouge. Cet arbre croît dans la région forestière de feuillus, dans celle des Grands lacs et du Saint-Laurent, ainsi que dans la région forestière acadienne. Il atteint habituellement de 18 à 24 mètres de haut et son diamètre varie de 30 à 90 cm. Son bois est couramment employé pour les parquets, la décoration intérieure et l'ébénisterie.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Nouvelles brèves

Au début du mois de février, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration faisait connaître les grandes lignes d'un programme interministériel pour étudiants qui, prévoit-on, créera près de 60 000 emplois d'été et fournira, de plus, 250 000 emplois dans le secteur privé aux jeunes Canadiens. Il sera mis en oeuvre avec le concours des centres de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants et des centres d'emploi du Canada pour étudiants.

Deux localités francophones, l'une en Saskatchewan et l'autre au Québec, ont été reliées par le satellite HERNES, le 17 février. Zenon Park, situé à 250 km au nord-est de Saskatoon, et Baie-Saint-Paul, à une centaine de kilomètres en aval de Québec, ont commencé à s'envoyer des émissions réalisées par leurs habitants.

La Direction générale du patrimoine du ministère québécois des Affaires culturelles a publié les numéros 30 et 31 de ses dossiers sous les titres: *Saguenay-Lac-Saint-Jean, guide bibliographique*, et *Activités archéologiques 1976*.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada et le ministre de la Santé et du Bien-être social de Pologne ont signé récemment une entente prévoyant une collaboration et des échanges accrus dans le domaine de la santé.

Le ministre de la Défense nationale a annoncé le mois dernier l'achat de deux *Havilland DHC-7s* (DASH-7s), de fabrication canadienne, pour les Forces armées. Ces quadrimoteurs de 50 places à décollage et à atterrissage courts seront utilisés par les Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest pour le transport de passagers et de fret.

Les Rangers de New York ont arrêté à 28 le nombre de matches sans défaite joués par les Canadiens de Montréal, en les battant par 6 à 3 au cours d'un match disputait le 25 février à Montréal.

La Semaine du patrimoine du Québec aura lieu cette année du 18 au 25 juin. Cette semaine veut mettre en valeur l'héritage culturel québécois, qu'il se présente sous forme de monuments, oeuvres d'art, métiers, langue, traditions, etc.

Le premier ministre a annoncé, le 17 février, la nomination de M. Cameron Irwin McIntosh au poste de lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. M. McIntosh succède à M. George Porteous décédé le 7 février 1978.

Une résidante de Cambridge (Ontario), Mme Hazel Sharon, a réuni une collection de 1 100 paires de salières et poivrières. La collection ne comprend pas deux paires identiques mais certaines sont de la même famille (par exemple plusieurs salières et poivrières ont la forme de grenouilles). Mme Sharon a commencé sa collection en 1939.

Évolution de la... (suite de la page 2)

plus stricts adoptés en 1974, la proportion des immigrants venus de France s'est accrue par rapport à l'ensemble du mouvement. On estime qu'environ la moitié des immigrants venus de France ces dernières années n'auraient pu obtenir leurs visas sans ces efforts spéciaux. De plus, les chiffres préliminaires pour les neuf premiers mois de 1977 indiquent que la France se place parmi les dix principaux pays sources.

Priorités provinciales

En outre, d'autres mesures furent prises au cours des dernières années qui, même si elles ne visent pas spécifiquement à augmenter l'immigration francophone, permettent de tenir compte de certaines priorités provinciales:

- dès la promulgation au Québec de la nouvelle loi faisant du français la seule langue officielle (Bill 101), les représentants du gouvernement fédéral à l'étranger ont reçu instruction, comme ce fut le cas lors de l'adoption de l'ancienne loi (Bill 22), d'aviser les immigrants, qui choisissent de s'établir dans cette province, du caractère francophone du Québec et de l'obligation qui leur est faite d'apprendre le français et d'inscrire leurs enfants à l'école française;

- de même, avant d'émettre un visa d'emploi, la province est consultée afin de déterminer les implications socioculturelles de l'admission de travailleurs temporaires;

- d'autre part, plusieurs des programmes fédéraux destinés à favoriser l'adaptation des immigrants tiennent compte des priorités du Québec. C'est ainsi qu'en 1976-1977, le gouvernement fédéral a dépensé \$5 125 000 pour offrir des cours de langues aux immigrants. Dispensés dans les centres de formation et d'orientation des immigrants (COFI), ces cours ont permis à 3 675 immigrants de recevoir des cours de français durant l'année.